

## Combien de Mineurs laisserons-nous mourir en Prison ?

Ouverts depuis à peine plus d'un an, les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs persistent dans leur bilan dramatique. A l'EPM d'Orvault (44) la situation est explosive. Fin septembre, les éducateurs ont ainsi fait valoir leur droit de retrait face à un quotidien chargé d'insupportable violence.

La prison, même lorsqu'elle est réservée aux mineurs, n'est qu'une machine à briser les individus et l'objectif éducatif qu'on lui assigne, une imposture. Comment penser que l'enfermement, la mise au ban, la soumission et le déni de soi permettront à des jeunes de se préparer à vivre en société ?

Trois jours après le suicide de Nabil, un adolescent de 16 ans, à la Maison d'arrêt de Metz, c'est Nordine, jeune détenu de 16 ans également, qui a tenté de mettre fin à ses jours à Strasbourg jeudi 9 octobre. Il est finalement décédé à l'hôpital le 14 octobre.

Après le suicide de Julien à l'EPM de Meyzieu en février, cela porte déjà à trois le nombre connu de mineurs qui ont mis fin à leurs jours en prison sur ces 10 mois de 2008.

Qui nous fera croire qu'une entrevue avec le Procureur comme préalable à l'incarcération, et une grille d'évaluation sur le risque suicidaire des jeunes à leur entrée réduiront les suicides de jeunes en prison ?

En 2007, on comptait 72 tentatives de suicide chez les 780 mineurs incarcérés, soit 10 tentatives pour 100 jeunes enfermés, contre 0,25 pour 100 jeunes à l'extérieur ! S'il y a 40 fois plus de risque suicidaire en prison pour les jeunes, c'est que la prison influe sur ce risque, bien davantage que l'état du jeune à son arrivée. Car la prison n'a comme horizon que la mort, sociale, psychique ou biologique.

Face à la violence de l'enfermement, les détenus n'ont comme échappatoire que de retourner cette violence contre les agents de l'institution pénitentiaire (éducateurs et surveillants en EPM), contre les autres détenus (voir l'actualité récente) ou le plus souvent contre eux-mêmes par des pratiques d'automutilation et des tentatives de suicides, qui aboutissent de plus en plus souvent.

L'Etat français vient d'être condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour « n'avoir pas protégé le droit à la vie » d'un détenu qui s'était suicidé en 2000.

Combien de suicide de mineurs faudra-t-il, pour remettre en cause l'incarcération comme réponse systématique aux jeunes en dérive ?

Nous réaffirmons qu'il est plus qu'urgent d'admettre que seule la prévention peut éviter de tels drames. « Le mineur délinquant est d'abord un enfant en souffrance et il convient de traiter les causes de cette souffrance plutôt que ses effets. \* »

- **Refusons l'incarcération des mineurs!**
- **Dénonçons l'imposture éducative des EPM en refusant d'y travailler !**  
(Manifeste « Nous ne travaillerons pas en EPM » <http://pays-de-la-loire.emancipation.fr/spip.php?article1>)
- **Exigeons la fermeture des EPM !** (Pétition du SNPES-PJJ : <http://petitions.fsu.fr/?petition=3>)

A Nantes le 16 octobre 2008  
Groupe Départemental 44 de l'Emancipation

\* extrait du Manifeste *La place des enfants n'est pas en prison. Nous ne travaillerons pas en EPM.*)

GD 44 Emancipation - c/o FSU - 8 place de la Gare de l'Etat - 44276 Nantes cédex 2  
emancipationgd44@no-log.org - <http://pays-de-la-loire.emancipation.fr/>